

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-055

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS
FONCIERES REALISEES EN 2015**

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

L'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 entrée en vigueur le 9 mai 1995 et l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2009-526 du 12 mai 2009 - article 121, disposent que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une

commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une autre personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal, ce bilan étant par ailleurs annexé au Compte Administratif de la commune.

Un tableau récapitulatif joint en annexe à la présente délibération fait état :

- Du bilan des acquisitions et cessions opérées en 2015 par la Commune du Pradet, dont une acquisition réalisée dans le cadre de la convention d'intervention foncière signée le 22 juillet 2015 avec SAFER PACA,
- De l'état du stock foncier détenu par l'EPF PACA depuis l'année 2007 pour le compte de la Commune du Pradet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2015, ainsi que l'état des stocks de l'EPF PACA, retranscrits dans le tableau joint en annexe.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

Christian GARNIER
le 1er Adjoint



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

20 JUIN 2016

Publié ou notifié le :

21 JUIN 2016

Le Maire,



**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

Christian GARNIER
le 1er Adjoint